Extrait de la synthèse de l'analyse financière émise par notre Trésorier Public, avec en introduction quelques généralités :

« La commune compte en 2023, 2 944 habitants (2 925 en 2019). Elle fait partie de la communauté d'agglomération « Dracénie Provence Verdon agglomération » qui a adopté le régime à fiscalité professionnelle unique. La présente analyse, réalisée en juillet 24, concerne le budget principal de la commune et porte sur l'exercice comptable clos au 31.12.23. Les éléments de référence seront ceux des 5 exercices précédents.

Les données de 2023 sont comparées à celles de la même strate démographique du VAR qui, au 18/06/2024 comprend 29 communes, aux 88 communes de la même strate régionale et à la même strate nationale qui intègre 2 144 communes. La population de la commune est regroupée dans 1 909 foyers fiscaux. La part des foyers fiscaux non imposables est de 50,5 % (54,9 % en 2019). Le revenu fiscal moyen par foyer fiscal est, en 2023, de 32 088 € (30 541 € pour la moyenne départementale, 32 071 € pour la moyenne régionale, et 30 182 € pour la moyenne nationale). Il était de 29 181 € pour la commune en 2018.

Il convient toutefois de noter que si la population de la commune reste stable durant les 5 dernières années (+ 19 habitants), le revenu fiscal moyen a augmenté de 2 907 € (+ 9,05 %) et la part des foyers non imposables diminue de 8,71 %. »

« Les produits réels d'exploitation progressent sur la période 2019/2023 et particulièrement sur le dernier exercice. Il convient de préciser que ces derniers sont en grande partie constitués des produits fiscaux permettant ainsi à la commune de maîtriser son destin.

Les charges de fonctionnement augmentent dans des proportions plus importantes et en particulier sur les exercices 22 et 23 : effet de l'inflation, des décisions gouvernementales en matière de salaire de la fonction publique territoriale...

La conjugaison de ces éléments contracte ainsi la CAF (Capacité d'Auto Financement) brute dès 2021 mais une légère amélioration est constatée en 2023.

Logiquement, la commune présente un ratio de rigidité de ses charges de fonctionnement trop élevé même s'il s'améliore sur les trois derniers exercices. Ainsi en 2023, 61,25 % de ses produits sont consacrés à ses charges incompressibles (la médiane nationale, pour des communes semblables à celle de LA MOTTE étant d'environ 45%). Un ratio voisin de 60 % demeure encore acceptable mais il doit constituer le point de départ d'une réflexion sur une étude de la volumétrie des charges d'exploitation en l'absence d'une augmentation sensible des produits de fonctionnement. *La part élevée imputable aux ressources humaines s'explique par le fait que nos services sont tous en régie municipale*.

Dans le même sens, le taux de CAF brute qui indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées à l'investissement (acquisition d'immobilisations ou remboursement de la dette) s'affiche sur des normes proches de 9 %. Il est généralement admis qu'un ratio de 8 % à 15 % est satisfaisant, S'agissant de l'investissement, la commune de LA MOTTE mène une politique dynamique mais maîtrisée au regard de ses capacités. Les dépenses d'investissement représentent la somme de 4 117 211 € sur la période étudiée dont l'essentiel est constitué de dépenses d'équipement.